



Délibération
N° 2025-057

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET 2025

Date de la convocation : 23 octobre 2025

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le TRENTE OCTOBRE à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. POLIFRONI Bruno, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

Absents :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,

Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme RAGAS Viviane,

Mme GHELARDINI Vanina a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 15	Absents : 5	Représentés : 3
---	---------------------	------------------	----------------	--------------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Madame la Présidente présente la Décision Modificative n°2 du budget 2025.

Cette Décision Modificative n°2 est rendue nécessaire pour prendre en compte diverses dépenses et recettes nouvelles en investissement :

Il s'agira pour l'essentiel d'inscrire en recettes les crédits relatifs à l'emprunt qui doit être réalisé pour le programme de redynamisation du village de San Martino et le préfinancement des subventions,

Et d'inscrire en dépenses les crédits complémentaires pour l'acquisition foncière de l'ensemble foncier U San Martinu, mais également divers travaux d'aménagement, dont la phase 3a de redynamisation du village (services publics), et des travaux de voirie.

Il est demandé au conseil Municipal d'approuver cette modification.

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DÉCIDE

D'adopter la décision modificative n°2 comme suit :

02305	SAN MARTINO DI LOTA	DM n°2 2025
Code INSEE	BUDGET COMMUNE SAN MARTINO	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative n°2- Budget 2025

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €
D-231-2305 : VOIRIE 2023-2028	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-2501 : U SAN MARTINU - REDYNAMISATION Phase2- Acquisition foncière	0,00 €	1 100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-2502 : U San Martinu - REDYNAMISATION Phase 3 - services publics	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €
Total Général		1 500 000,00 €		1 500 000,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20251030-2025-068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2025